DEMANDE DE RESERVATION • MAISON COMMUNALE MARCEL VILLE
A remplir puis à déposer en mairie accompagnée d'un chèque
de dépôt de garantie de 30% du montant de la location

Date.....……
Je soussigné…….....demeurant.....à……
Tél. fixe……Tél. portable……..…
Responsable de……
demande par la présente lettre, l'autorisation d'occuper sous sa propre responsabilité la salle Marcel Ville.

◊ Le.....de.....h…..…à……h…….pour.....……..

ou

◊ Du..…..... 20….. à .....h..... au.....…..... 20….. à ..... h…….
pour .....….....

Je m'engage à respecter dès maintenant et à faire respecter scrupuleusement **le règlement d'occupation qui m'a été remis en mairie** en même temps que l'imprimé à remplir par la présente demande.

⇒ à régler les frais d'occupation s'élevant à ….....€
⇒ à apporter un chèque de caution de 500€ ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité civile.
⇒ à transmettre un chèque de dépôt de garantie de 30% du montant de la réservation
⇒ je m'engage en outre à libérer la salle le .....20…….. à .....h……

LOCATION VAISSELLE : 15 € pour 10 personnes : ☐ ***Réserve pour…… personnes soit un total de …… €***
☐ ***Ne réserve pas***

OBSERVATIONS **SIGNATURE**
Cette demande ne comporte pas d''engagement préalable de la Municipalité

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION COMMUNALE
ACCUSE RECEPTION ET REPONSE de la MUNICIPALITE DE MAIGNELAY-MONTIGNY
à la demande d'occupation de la salle de la Maison Communale Marcel Ville.

Reçue le .....……..

M.....demeurant…….....à .....….....
Responsable de.....…..... est informé :

- qu'il pourra avec les personnes qu'il recevra, sous a propre responsabilité occuper la grande salle, la cuisine, les sanitaires, et, en tenant compte des engagements qu'il a pris et du règlement dont il a pris connaissance.

◊ Le.....de.....h…..…à……h…….pour.....……..

ou

◊ Du..…..... 20….. à .....h..... au...…..... 20…... à ..... h……
pour.....….....

ETAT DES LIEUX LE …..... à .....h……

Apporter : ☐ Paiement de la location ☐ un chèque caution de 500 € ☐ une attestation d'assurance Responsabilité Civil

REMISE DES CLES LE .....à .....h……..
RETOUR DES CLES LE .....à .....h……..

☐ Qu'il ne pourra pas occuper la grande salle pour les motifs suivants :…….

Le Maire ou le bureau municipal peuvent, pour quelque cause que ce soit, refuser la location de la salle ou revenir sur un accord antérieur (en cas de force majeure ex : élections)
-REMETTRE LES LIEUX EN ETAT Y COMPRIS LES TABLES ET LES CHAISES

A Maignelay-Montigny le .....
Le Maire
D.FLOUR